Extinction de l’éclairage public : entre enfumage et anxiété…

Description

Face à l’explosion des coûts de l’énergie, mais aussi à cause de la baisse des recettes résultant de la suppression de la taxe d’habitation, les maires de tous bords (donc pas que les écolos!) ne trouvent rien de mieux comme recette miracle que d’éteindre complètement l’éclairage public à certaines heures de la nuit.

Déjà, les problèmes de production d’électricité et les hausses de tarifs ont pour origine la gestion calamiteuse des centrales de production d’électricité dans notre pays. Environ la moitié des réacteurs nucléaires se trouve à l’arrêt pour diverses raisons mais surtout par manque d’entretien.

Ensuite, peu de communes ont investi dans la modernisation de leur éclairage soit par le changement de lampadaires (certains ont plus de 40 ans) soit par le remplacement des ampoules au sodium par des ampoules LED. Ce manque d’investissement la population est en train de la subir en se voyant imposer une extinction nocturne de l’éclairage.

A noter que peu de maires ont eu le courage de passer par une concertation ; partout les décisions ont été décidées en haut sans tenir compte des particularités locales ou de besoins particuliers. Un déni de démocratie supplémentaire.

Comme la facture d’électricité explose on éteint les lumières !!! Facile….

Pourtant, ce n’est pas une bonne solution !

En effet, on croit pouvoir faire des économies immédiatement. Or ce n’est pas du tout le cas. D’après les spécialistes, la moitié du coût de l’éclairage public serait constitué de frais fixes et notamment l’abonnement et les taxes !

D’après des estimations, l’extinction totale ne ferait baisser la facture globale que de 20 à 30 %. L’investissement, même s’il est coûteux au départ, dans des LED ferait baisser la facture de 70 à 85 %!!!

De plus, l’éclairage par LED est plus facile à moduler et on peut ainsi baisser l’intensité de l’éclairage

sans l'éteindre. Une fois de plus, on récolte le manque de prévoyance et de vision d'avenir de nos élus même si certaines communes comme Muttersholtz ou Hœnheim (80 % de lampadaires LED) se sont montrées plus innovantes et subiront donc moins les conséquences de cette situation.

L'autre aspect est bien évidemment la conséquence de cette extinction

Se retrouver dans la pénombre totale ne manque pas d'interpeller. L'acceptabilité des mesures par la population ne s'analyse qu'au fur et à mesure qu'entrent en vigueur les extinctions. Dans beaucoup de communes, par exemple à Haguenau, ça commence sérieusement à gronder. Le noir total est anxiogène, source de danger et source d'insécurité. Contrairement à ce qu'affirment certains, prétendre qu'il n'y a pas plus de délinquance là où l'éclairage est éteint relève du mensonge grossier.

Aucune étude sérieuse ne permet d'asseoir ces affirmations. Aucun dépôt de plainte pour cambriolage ne mentionne si, au moment des faits, il y avait de l'éclairage ou pas ; donc difficile de tenir des statistiques… Et comme les gens ont tendance à se cloîtrer chez eux, la délinquance de voie publique a automatiquement tendance à baisser.

Nouveaux dangers

L'absence d'éclairage crée aussi de nouveaux dangers ; la circulation à pied ou en véhicule dans l'obscurité nécessite une grande attention avec des obstacles qui ne sont visibles qu'au dernier moment.

Sur les trottoirs, les pièges sont nombreux ; sur les routes, la multiplication de chicanes et de ralentisseurs constituent de réels pièges pour les automobilistes. Sans même parler des nuits de pluie ou de brouillard…

En conclusion, il convient de contester dès que possible ces mesures lorsque les maires s'aventurent à une concertation et de se retourner contre les élus en cas de survenue d'actes de délinquance ou d'accident corporel.

Dans cette attente, les petits délinquants et autres cambrioleurs se frottent les mains et vous remercient…

Marc Assin

Categorie

1. Société

date créée
11 novembre 2022